

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-56](#)[Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 7 janvier 1896](#)

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 7 janvier 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (420v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[7 janvier 1896](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

RésuméDemande si la banque a perçu les arrérages de ses obligations 3,5 % du canton de Fribourg. Signale que la banque devrait envoyer les cours de la bourse sous enveloppe ouverte pour être en règle avec l'administration des postes.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023



14 rue Croixdaloze
Nîmes - Gard

Nîmes 7 janvier
1896

Monsieur le Directeur de la
Banque Cantonale de Berne,

Les arrérages de mes obli-
gations 3 1/2 % canton de
Stibourg étant échus depuis
le 1 courant, j'ai l'honneur
de vous prier de me dire
si vous en avez éprouvé
l'encaissement pour mon
compte, afin que j'en
puisse écriquer confirmes ?

— Je profite de cette occasion

052

pour vous signaler - afin
d'éviter une contravention
postale - que voici deux
fois que les imprimés
(les cours de Bourse)
me sont expédiés de vos
bureau sous enveloppe
fermée comme lettre, bien
qu'ils ne soient affranchis
qu'au tarif des imprimés.
Il faut donc les envoyer
sous enveloppe ouverte ;
autrement l'administration
pourrait être contraindre à
contravention.

— Agréés, je vous prie,